Où sont les courroies de transmission?

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1978)**

Heft 473

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1027358

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Où sont les courroies de transmission ?

Dans l'interminable roman-feuilleton de la réforme des finances fédérales qui s'étire sur plus d'une génération, un peu comme la bande dessinée "Juliette-de-mon-cœur", le dernier épisode est difficilement compréhensible.
Devant l'opposition socialiste, qui s'était cristallisée sur le problème de l'imposition des opérations fiduciaires des banques, le Conseil fédéral a fait, à titre de compromis politique, un pas en acceptant d'introduire ce nouvel impôt.
Il est évident que les élus démocrates-chrétiens ont joué un rôle essentiel dans ce compromis: en fait, ils ont permis que s'affirme dans ce sens la volonté du Conseil fédéral.
On pouvait donc imaginer que ce compromis avait d'abord été discuté au sein du groupe PDC et qu'une fois la décision prise par l'exécutif, l'accord du législatif serait acquis.
Mais non! La commission du Conseil des Etats, où le PDC est en situation dominante, remet tout en question...
Les courroies de transmission ne transmettent donc plus rien. Faut-il alors se lancer dans le compromis politique, s'il n'est ni compris, ni accepté par le Parlement?
Comme titraient les Groupements patronaux vaudois, "ça se déglingue"!

Beau paradoxe. Un pays où la consultation est une donnée essentielle de l'art de gouverner, et où le gouvernement ne consulte pas sérieusement ses troupes au moment où il prend une décision essentielle.

Programme et publicité

Tambours et trompettes la semaine passée pour le "projet socio-politique du PDC suisse"; radio, TV, presse ont largement annoncé et commenté l'ouverture de la campagne électorale 1979 par les démocrates-chrétiens.
De quoi s'agit-il? D'un avant-projet élaboré par un petit groupe d'intellectuels qui n'engage en rien les démocrates-chrétiens suisses; la base doit maintenant donner son avis et le résultat final sera peut-être tout différent, beaucoup moins séduisant.
Alors, souci de transparence du PDC ou coup publicitaire destiné à donner une image de marque progressiste? Centre dynamique en paroles, centre mou dans les actes, les démocrates-chrétiens nous ont habitués à ce double langage qui allie habilement la hardiesse des idées et les pesanteurs sociologiques de sa base et de ses notables.
Quant à nous, nous préférons juger sur pièces: pour rester dans l'actualité immédiate, nous constatons qu'à la déclaration de principe favorable à une imposition accrue des banques faite au Conseil national par le président du groupe, a fait écho une semaine plus tard le refus d'entrer en matière sur ce sujet de la part des commissaires démocrates-chrétiens de la commission des finances du Conseil des Etats.

BAGATELLES

Hero et Roco ont juré qu'ils auraient la peau de l'émission de la Télévision suisse alémanique Kassensturz, spécialisée dans les questions de consommation: on sait aujourd'hui qu'ils envisagent de demander près d'un million de dommages et intérêts pour la publication, sur le petit écran, d'un test sur les raviolis (d'autres plaintes sont encore pendantes pour d'autres tests, telle celle de la fabrique d'eau minérale Henniez).

* * *

Les "Berner Nachrichten" organisent un "concours civique" entre les communes bernoises. La participation aux votes fédéraux permet d'établir deux classements, celui de la participation dans les communes de moins de 1000 électeurs et celui de la participation dans les grandes communes. Après trois votes, la commune de Ballmoos, près de Münchebuchsee, mène dans la catégorie des "petites communes" avec une participation moyenne de 97,42 pour cent. Pour les grandes communes, c'est Evilard qui mène avec 54,80 pour cent de participation moyenne, mais la compétition est très serrée. La capitale fédérale, Berne, se trouve au 71e rang avec 42,12 pour cent. Au bas du classement Habkern (23,39 pour cent) – petites communes – et Grindelwald (26,70 pour cent) – grandes communes.

* * *

Nouvel épisode dans la lutte des militants francs-montagnards contre les "résidences secondaires": pour la quatrième fois en moins de quatre ans, la ferme des Loviats, aux Emibois, en quelque sorte le symbole de la lutte des Militants, a été vendue aux enchères publiques, jeudi dernier, à la préfecture de Saignelégier. Cette vieille ferme, inhabitée depuis quinze ans, avait été mise aux enchères pour la première fois en août 1974: gain d'un jeune Francs-Montagnard (pour Fr. 56 000.–) et recours d'une société immobilière de Glaris (pour procédure de vente irrégulière); nouvelles enchères en juin 1975: confusion générale, la vente est de nouveau annulée; troisième vente à Saignelégier en juin 1976: pour Fr. 1500.– au premier acquéreur de 1974, mais la vente est annulée encore une fois pour irrégularité; quatrième vente donc l'autre jour: une Bâloise emporte l'affaire pour une somme de Fr. 62 000.– dans un brouhaha d'enchères fantaisistes; d'ores et déjà, les Militants francs-montagnards ont annoncé un recours...